BURKINA FASO

Région du Centre-Est

(63,170 de PDI, source : SP/CONASUR, date 28/02/2023)

Rapport mensuel Monitoring de Protection – Mars 2023

6,146 Personnes en déplacements soit le triple par rapport au mois passé	**27** Incidents enregistrés avec **366** victimes soit une augmentation significative
55 cas de protection pris en charge	**03** Cas de protection référés

Figure 1: formation des volontaires des OSC partenaires et des moniteurs sur le P21

I. Résumé

La situation sécuritaire et de protection a connu une forte dégradation durant le mois de mars 2023 comparativement au mois de février dans la région du Centre-Est. Les provinces du Boulgou et du Koulpélogo sont les plus impactées. En effet, les incursions des membres de groupes armés non étatiques (GANE) dans les villages, les affrontements entre GANE et les forces de défenses et de sécurité (FDS) et leurs supplétifs VDP (volontaires pour la défense de la patrie) se sont multipliés entrainant ainsi des violations de droits humains et du droit international humanitaire et de nombreuses victimes civiles. Le système de monitoring de protection mis en place a permis de rapporter et de documenter 27 incidents de protection source Rapport flash d'incident de Protection N°_ BF480208-BF_INTERSOS_16932-230301175053 au rapport flash incidents de Protection N°_ BF480208-BF_INTERSOS_16932-230301175053 qui ont fait 366 victimes composées de deux cent quarante-neuf (249) hommes, cent six (106) femmes, six (06) filles et cinq (05) garçons. L'activisme des groupes armés se manifeste par des attaques, des assassinats, des enlèvements, des ultimatums de déguerpissements, des incendies d'antennes téléphoniques et de poteaux électriques et la présence des engins explosifs improvisés (EEI). Les violations enregistrées sont reparties en cinq (05) groupes de violations de droits humains et du droit international humanitaire soit 13 cas d'atteintes aux droits à la vie, 12 cas d'atteintes à l'intégrité physique et psychique, huit (08) cas d'atteintes à la propriété, cinq (05) cas d'atteintes à la sécurité et à la liberté de la personne et deux (02) allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants. Ces multiples incidents ont engendré des déplacements forcés de populations vers des localités jugées plus sûres, en l'occurrence le Boulgou (Tenkodogo, Bagré), le Koulpélogo (Sangha centre, Ouargaye centre et Comin-Yanga centre) et le Kouritenga (Pouytenga, Koupéla). Les besoins de ces PDI restent les vivres, les abris, l'eau, les AME et la sécurité.

II. Couverture géographique

- 22 communes couvertes
- 10 comités locaux de Protection
- 10 points focaux commmunautaires
- 06 moniteurs de Protection
- 16 moniteurs volontaires

Courant le mois de mars, le monitoring de protection à couvert les trois (03) provinces d'intervention à savoir le Boulgou, le Koulpélogo et le Kouritenga. Au total, 17 communes sur 22 ont été couvertes grâce aux systèmes de monitoring mise en place composé de points focaux protection, de comités locaux de protection et de volontaires des OSC (ADIJR et

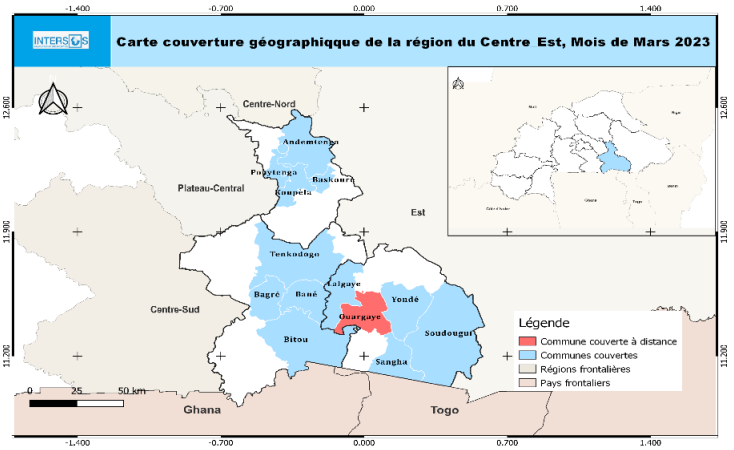

AEJTB). **Seize (16) communes couvertes en présentiel :**

- **Boulgou** : les communes de Tenkodogo, Bagré, Bané, Garango et Bittou.
- **Kouritenga** : les communes de Koupéla, Pouytenga, Andemtenga, et Baskouré.
- **Koulpélogo** : les communes de Yondé, Soudougui, Yargatenga, Lalgaye, Sangha, Soudougui et Comin-Yanga.

Une commune couverte à distance : la couverture à distance a concerné la commune de Ouargaye dans le Koulpélogo.

- **Accessibilité**

L'accès humanitaire dans la région du Centre-Est est devenu un défi majeur pour les acteurs de réponses, aussi bien pour les acteurs étatiques que pour les acteurs humanitaires. Ainsi l'activisme accru des GANE a restreint l'espace humanitaire. Cela est marqué par dix (10) cas d'assassinats, deux (02) cas d'enlèvements, dix (10) cas de menaces et d'ultimatums de déguerpissement, quatre (04) incendies et destruction de biens publics et privés (poteaux électriques, antennes téléphoniques) et quatre (04) extorsions de biens. Dans le Boulgou, les communes de Bané et de Bittou sont difficiles d'accès. Quant au Koulpélogo, il s'agit des communes de Ouargaye, Soudougui, Comin-Yanga, Sangha, Lalgaye, Yondé et Yargatenga. La problématique des engins explosifs improvisés (EEI) devient de plus en plus inquiétante dans la province du Koulpélogo où trois (03) cas ont été enregistrés courant le mois de mars et qui ont malheureusement engendré des pertes en vies humaines et des atteintes à l'intégrité physique dont des enfants (04 enfants mutilés). Sur l'axe Bittou-Cinkansé, des situations de contrôles irréguliers ont été observées. Le Kouritenga a enregistré un incident, une (01) atteinte à la propriété dans la commune de Andemtenga. Elle reste toujours la province la plus stable qui accueille le plus de personnes déplacées internes (PDI).

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée, combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquels elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de Protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région du Centre-Est mobilise également les organisations de la société civile, l'Association pour le Développement et l'Intégration de la Jeunesse Rurale (ADIJR) et l'Association Enfants et

Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB). Ceci permet de compléter la couverture géographique de l'ONG INTERSOS et de couvrir davantage de communes et de villages qui sont difficiles d'accès.

Au cours du mois considéré, la collecte d'informations s'est réalisée auprès de 48 personnes à savoir 28 PDI et 20 hôtes composées de 16 femmes et 32 hommes à travers 24 formulaires P21 (12 questionnaires informateurs clefs et 12 questionnaires chefs de ménages) et 24 formulaires de l'indice de monitoring de protection via les outils suivants :

- **12**questionnaires **informateurs clefs** administrés dans les ZAD auprès de sept (07) hommes et cinq (05) femmes ;
  12 questionnaires ménages administrés dans les ZAD auprès de sept (07) hommes et cinq (05) femmes ;
- **24 fiches d'indice Monitoring de Protection** administrées auprès 24 personnes dont neuf (09) femmes, 15 hommes repartis entre 13 PDI, 11 Hôtes
- **27 formulaires d'alerte flashs** renseignés dans les ZAD ;
- **27 formulaires d'incident de protection** documentant les violations de droits humains et du droit international humanitaire identifiées dans les ZAD ;
- **Dix (10) fiches de référencement de cas de protection** administrées auprès de 10 femmes dans les ZAD.
- 40 PBS identifiées dans les ZAD dont onze (11) hommes, vingt-sept (27) femmes et deux (02) filles.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région (Localité de départ)	Commune, province, région (Localité d'accueil)	# ménage	# personne	# homme	# garçon	# femme	# fille	Type de déplacement	Motifs
Koulpélogo, Yondé	Koulpélogo, Comin Yanga	100	800	100	300	200	200	primaire	Menace/ ultimatum
Koulpélogo, Yondé	Koulpélogo, Ouargaye	300	1,200	200	250	350	400	primaire	Menace/ ultimatum
Koulpélogo, Yondé	Koulpélogo, Yondé Salemboaré	50	400	50	100	80	170	primaire	Menace/ ultimatum
Koulpélogo, Yondé	Koulpélogo, Ouargaye centre	50	195	80	20	70	25	primaire	Poste attaque

Koulpélogo, Soudougui	Koulpélogo, Soudougui, Sangha	75	525	90	115	140	180	primaire	Poste attaque
Koulpélogo, Soudougui	Koulpélogo, Sangha, Yargatenga	86	600	160	100	200	140	primaire	Poste attaque
Boulgou, Bané	Boulgou, Bagré, Bané, Tenkodogo	57	400	70	100	80	150	primaire	Poste attaque
Koulpélogo, Lalgaye	Boulgou, Tenkodogo, Bassbedo	100	700	150	170	180	200	primaire	Menace/ ultimatum
Boulgou, Bittou	Boulgou, Bittou, Tenkodogo	47	307	50	90	80	87	primaire	Mouvement préventif
Koulpélogo, Yondé Salemboaré	Comin yanga Centre	9	44	13	19	15	6	primaire	Menace/ ultimatum
Koulpélogo, Yondé Salemboaré	Koulpélogo, Ouargaye centre	20	140	22	40	28	50	primaire	Menace/ ultimatum
Koulpélogo sangha yourga	Sangha centre, zoubini, Yarpoakin	40	280	50	65	70	95	préventif	Attaque de GANE
Koulpélogo sangha yourga	Koulpélogo, Yargatenga, Cinkansé	60	420	100	70	150	100	primaire	Attaque de GANE
Centre nord, Boala	Kouritenga, Pouytenga	30	100	20	22	28	30	primaire	Attaque de GANE
Koulpélogo, Sangha, Zoubini	Sangha centre	10	35	35	0	0	0	pendulaire	Menace/ ultimatum
		1,034	6,146	1,190	1,461	1,671	1,833		

L'activisme des groupes armés, soldé par des violations de droits humains et du droit international humanitaire, ont contraint environs 1,034 ménages a effectué un déplacement forcé. Les ménages déplacés sont composés de 6,146 personnes dont 1,190 hommes, 1,461 garçons, 1,833 filles et 1,671 femmes. Les zones de départ restent le Boulgou (Bané, Bittou), le Koulpélogo (Sangha, Soudougui, Lalgaye, Yondé,) vers le Boulgou (Bagré, Tenkodogo) et le Koulpélogo (Ouargaye, Comin Yanga, Sangha centre et Cinkansé). Les besoins primaires de ces PDI restent l'alimentation, les abris, l'eau, l'emploi, l'éducation et la documentation civile.

L'alimentation est le premier besoin prioritaire des communautés selon 33% des personnes interviewées. Le caractère forcé du déplacement n'a pas permis aux populations victimes d'emporter de vivres ; certaines personnes ont déjà épuisé leurs stocks constitués lors du déplacement. Cette situation est aggravée par l'insuffisance de l'aide humanitaire et l'inflation des prix des denrées de première nécessité. Le besoin en eau et en abris vient consécutivement en deuxième position exprimé par 27% des participants. Ainsi, la plupart des PDI sont accueillies dans des ménages hôtes qui, malgré leurs marques de solidarité, peinent à héberger tous les membres de la famille. Certaines personnes sont installées dans des maisons en location dans des quartiers non lotis ou ils peinent à honorer les frais de loyer et d'autres, dans des maisons inhabitées sans le consentement des propriétaires ; ce qui crée quelques problèmes de cohabitation pacifique. Quant à l'eau, elles constituent une problématique générale dans la région, aggravée par la période de canicule, le nombre insuffisant de points d'eau dans les zones à forte concentration de PDI tel que Pouytenga, Ouargaye et Koupéla. L'accès à l'emploi constitue le troisième besoin prioritaire, selon les personnes interviewées, exprimé par 7% d'entre elles. L'insuffisance de projets et de programmes d'autonomisation rend les PDI dépendantes de l'aide humanitaire et les expose aux risques d'éviction pour non-paiement de loyer. L'éducation et la documentation civile viennent en dernière position des besoins prioritaires exprimés par 3% des participants. Plus de 50% des enfants PDI sont déscolarisés du fait de la crise. Cette situation les expose à plusieurs risques (délinquance juvénile, manque d'opportunité, le travail d'enfant, etc.).

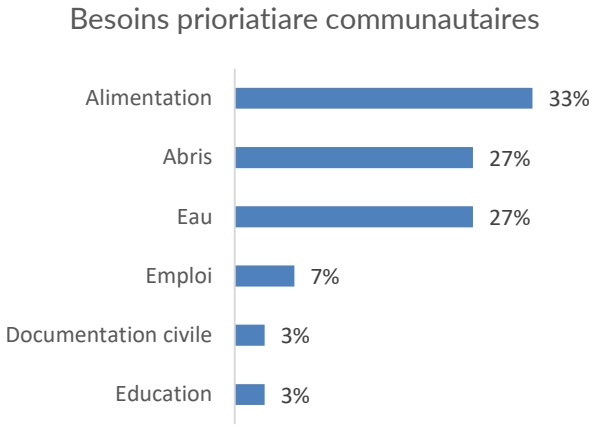

IV. Incidents de protection

Incidents — **27** Incidents

366 victimes

Localités touchées — 10 Communes touchées :

- **Statistiques**

Repartition des victimes

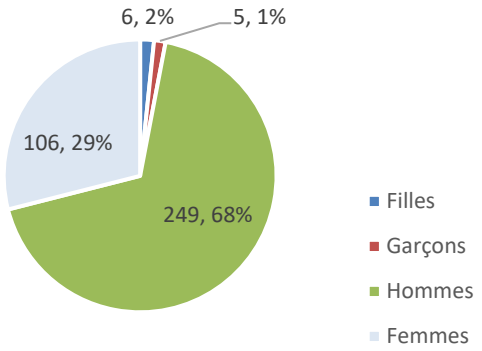

Typologie de violation

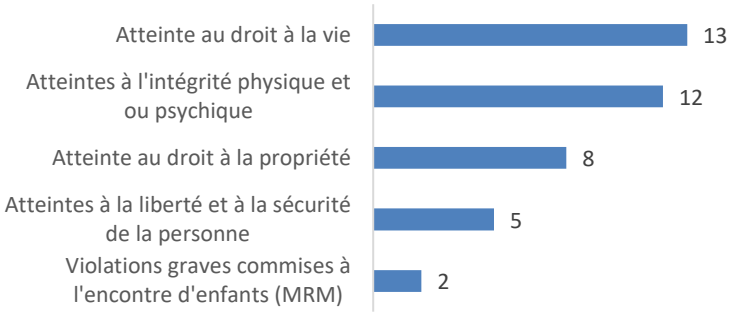

Catégorie de violation	Violation	Nombre
Atteinte au droit à la propriété	Destruction de biens immobiliers, infrastructures ou de terres publiques et privées	1
	Extorsion/taxe illégale	3
	Pillage	2
	Vol	1
Atteinte au droit à la vie	Assassinat	3
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement (hors enlèvement d'enfants)	1
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coup, blessure, mutilation	7
	Menace/Ultimatum	8
Déni ou restriction forcée de mouvement (y compris accès à l'asile)	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	2
Allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants	Attaques contre les écoles ou les hôpitaux	2

Violences basées sur le genre	Déni d'accès aux ressources, opportunités et services	1
	Violence psychologique et émotionnelle	2
Total général		33

- **Details sur les incidents**

Le système de monitoring a permis de rapporter et de documenter 27 incidents de protection **source** Rapport flash d'incident de Protection N°_ BF480208-BF_INTERSOS_16932-230301175053 au rapport flash incidents de Protection N°_ BF480208-BF_INTERSOS_16932-230301175053dans la région, soit une augmentation de 69% comparativement au mois précédent où 16 incidents de protection ont été enregistrés. Ces incidents ont fait 366 victimes, 249 hommes, 106 femmes, six (06) filles et cinq (05) garçons, soit une augmentation de 77% comparativement au mois précédent (206 victimes). De ces incidents de protection découlent cinq (05) groupes de violations composés de treize (13) cas d'atteinte au droit à la vie (assassinat, meurtre, mort par engin explosif), huit (08) cas d'atteinte au droit à la propriété (destruction d'antennes téléphoniques et de poteaux électriques) , douze (12) cas d'atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique (mutilation, menaces et ultimatums), cinq (05) cas d'atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne (enlèvements et contrôle irrégulier), et deux (02) allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants (meurtre et mutilation). 80% des incidents seraient commis par les membres

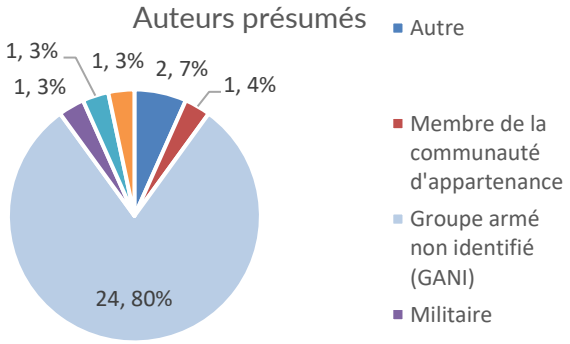

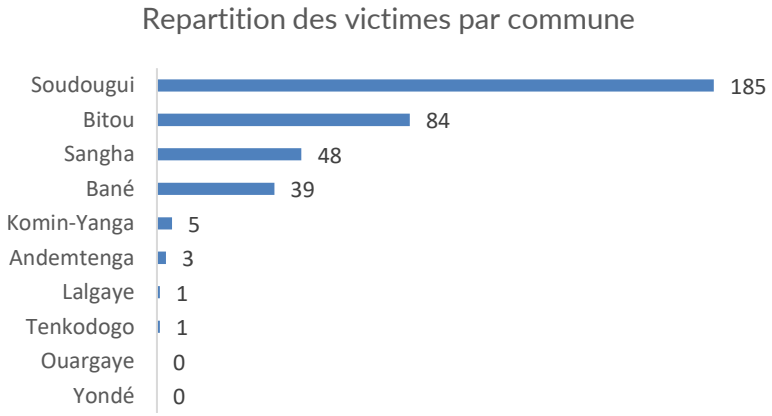

présumés de groupes armés, les 20% restants sont repartis entre la communauté hôte et les Forces de défenses et de sécurités. Dix (10) communes ont été touchées ce mois comparativement au mois dernier où 07 communes avaient été affectées. Il faut noter que les populations hôtes et PDI, dans les zones à fort défis sécuritaire, sont toujours exposées aux menaces des membres de groupes armés non étatiques (GANE) qui se manifestent par des incursions, des ultimatums, des assassinats, des enlèvements. Par ailleurs, les hommes étant la principale cible des GANE, au cours du mois, un groupe de huit (08) femmes est allé chercher le corps d'un homme assassiné dans le village de Bagmoussa commune de Soudougui. Malheureusement, quatre (04) d'entre elles ont perdu la vie en cours de route à la suite d'un incident lié à l'explosion un engin explosif improvisé

(EEI). Les communes de Soudougui, Bittou, Sangha et Bané enregistrent le plus de victimes respectivement 185 à Soudougui, 84 à Bittou, 48 à Sangha et 39 à Bané.

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Eléments clés**

Les récents déplacements forcés de population enregistrés au cours du mois vont, une fois de plus, exacerber la situation de VBG dans les zones d'accueil. Les conditions d'accueil, la situation de précarité et la promiscuité sont des facteurs aggravant le risque de VBG. De plus, il a été mentionné la pratique discrète de l'excision ainsi que du mariage d'enfants 12-17 ans (5 cas estimé par l'interviewé au questionnaire du P21) dans le village de Samraoghin, commune de Baskouré dans le Kouritenga.

- **Activités de préventions**

11 causeries éducatives sur les typologies des VBG, le mariage forcé/précoce, les violences conjugales et l'importance de la dénonciation rapide des cas ont été réalisées dans les communes de Bagré, Koupéla, Pouytenga et Tenkodogo. En outre, une séance de sensibilisation sur l'exploitation et les abus sexuels (EAS) a été réalisée à Koupéla. Ces séances ont touché 270 personnes soit 206 femmes, 63 hommes et un (01) garçon.

- **Activités de réponse**

À la suite des activités de sensibilisations et avec la bonne collaboration entre INTERSOS et l'Action humanitaire, 11 cas de violation de droits humains et du droit international humanitaire ont été enregistrés. Il s'agit de deux (02) cas de viols, six (06) cas d'agressions physiques, deux (02) cas de mariages forcés et un (01) cas de déni de ressources. Six (06) femmes et jeunes filles à risque de VBG ont été identifiées. Les survivantes de VBG et personnes à risque identifiées ont bénéficié d'un appui psychosocial et/ou d'une assistance en cash pour répondre à leurs besoins :

- ✓ Trois (03) survivantes assistées en cash pour kit de dignité à hauteur de 35 000 F CFA chacune dans la commune de Pouytenga,
- ✓ 11 survivantes identifiées ce mois ont bénéficié d'un appui psychosocial individuel, d'informations et d'orientations adaptées à leurs besoins. Huit (08) d'entre elles ont été assistées, chacune, en cash protection de 35,000 FCFA et quatre (04), en plus du cash protection, ont reçu un appui au référencement de 35,000 FCFA. Cet appui leur ont permis de répondre aux besoins de transport, restauration et hébergement durant la prise en charge. Parmi les quatre (04) survivantes bénéficiaires de l'appui au référencement, une (01) doit rejoindre les services sociaux de Tenkodogo pour la médiation familiale et les trois (03) autres, les services de santé pour la prise en charge sanitaire.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

Les allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants ont été observées courant le mois. En effet, quatre (04) enfants composés de deux (02) filles et deux (02) garçons, dont l'âge est compris entre 06 mois et 12 ans, auraient été présumément mutilés par engins explosifs. Aussi, 3,504 enfants composés de 1,833 filles et 1,461 garçons ont-ils été concernés par les

déplacements forcés de population à travers la région. Il serait donc judicieux de multiplier les activités de protection des enfants afin de d'atténuer les risques de protection.

- **Activités de prévention et de réponse**

une (01) sensibilisation sur la protection des enfants a été réalisée dans la commune de Bagré. Cette activité a réuni 90 personnes dont 60 femmes et 30 hommes PDI et hôtes. L'objectif de cette activité était de renforcer la protection des enfants dans ce contexte d'insécurité. Aussi, deux enfants (une fille et un garçon) ont-ils bénéficié d'assistance cash au PBS d'un montant de 35,000 FCFA chacun. Une (01) fille déplacée âgée de huit (08) ans et six (06) enfants séparés identifiés dans la commune de Koupéla ont été référés vers ECPAT France pour leur prise en charge.

V.3. Etat de droit

Les services sociaux de base fonctionnent à minima dans plusieurs localités de la région tel que Ouargaye, Comin-Yanga, Soudougui dans le Koulpélogo et Bané dans le Boulgou. Jusque-là, l'accès à la santé reste toujours limité pour les populations du Koulpélogo. L'activisme des GANE empêche les populations des communes de Bittou et de Bané d'exercer le maraichage, activité qui permet aux populations d'être résilientes face à la crise.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

Les personnes à besoins spécifiques (PBS) deviennent de plus en plus nombreuses surtout avec les déplacements massifs forcés de populations enregistrés au cours du mois. Ce sont des personnes âgées, des enfants, des femmes enceintes, des mères allaitantes, des femmes et hommes chefs de ménages sans sources de revenus et avec de multiples charges, des veuves, des personnes à risque d'éviction et des femmes à risque de VBG. Au total, 40 PBS ont été identifiées dans les ZAD composés de 11 hommes, 27 femmes et deux (02) filles dont dix (10) hôtes et 30 PDI.

Activités de prévention et de réponse

50 personnes à besoins spécifiques (PBS) identifiées ont été assistées au cours du mois. Il s'agit de 44 PDI et six (06) hôtes composés de 34 femmes et de 16 hommes. Chaque PBS a bénéficié d'une somme de 35,000 FCFA pour répondre aux besoins en vivres, santé et accès aux services sociaux de base. Les besoins exprimés sont, entre autres, des besoins en vivres, vêtements, soins de santé, abris et Kit AME, et frais de scolarité. Aussi, cinq (05) cas de protection ont-ils bénéficié d'une assistance en cash pour répondre aux besoins de santé, logement, transport et accès au moyens de subsistance. Il s'agit de trois (03) femmes, deux (02) hommes dont (03) PDI et deux (02) hôtes :

- Une (01) femme enceinte, malade, abandonnée par son conjoint dans la commune de Bagré ;
- Une (01) femme âgée PDI victime de stigmatisation et d'éviction dans la commune de Tenkodogo ;
- Un (01) homme âgé ayant besoin d'une réparation de sa toiture dans la commune de Tenkodogo ;

- Une (01) femme et un (01) hommes blessés par engins explosifs improvisés (EEI) dans la commune de Soudougui/Koulpélogo, village de Bagmoussa.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

La cohabitation entre les communautés, de façon générale, est bonne. Tant entre hôte qu'entre PDI et hôtes. Cependant, selon les personnes interviewées, les tensions liées aux aspects de logement, terre et propriété occupent 38% des problèmes de cohabitation pacifique. Ainsi, les exactions commises par les groupes armés engendrent des mouvements de populations. Ces PDI sont accueillies dans des familles d'accueil principalement. Certaines PDI se réfugient dans des maisons inhabitées à l'insu des propriétaires. Les ménages en location peinent à honorer leurs engagements auprès des bailleurs. Tous ces aspects créent des tensions entre PDI et hôtes. La deuxième source de tensions exprimées par 33% des participants est liée au manque d'opportunités socioéconomiques. Cela s'explique par l'insuffisance des programmes d'autonomisation. La troisième source de conflit, exprimée par 24% des interviewés, porte sur la méfiance entre les communautés qui s'accusent mutuellement d'être des membres ou complices des groupes armés non étatiques (GANE). Ces accusations vont à l'endroit de la communauté peule principalement. Selon leurs perceptions, le même groupe ethnique serait à l'origine de leurs départs de leurs localités d'origine. Cette situation entrave l'intégration de cette communauté dans les zones d'accueil, met en péril la cohésion sociale et favorise le repli identitaire. Certains n'hésite pas à tenir des propos stigmatisant ou discriminant, allant au refus de mettre leurs maisons à leurs dispositions pour la location. La dernière source de tensions exprimée par 05% des individus interviewés est liée à la pression sur les ressources naturelles. L'augmentation rapide du nombre de PDI crée visiblement des tensions autour des ressources naturelles telle que l'eau, le bois de chauffe. L'insuffisance des infrastructures scolaires et sanitaires, aggravée par l'insuffisance du personnel, crée également des tensions. Un conflit lié à la chefferie a été rapporté au cours du mois. Il s'agit du village de Basbedo, dans la commune de Tenkodogo. Un processus de résolution est déjà en cours avec les leaders communautaires de la localité.

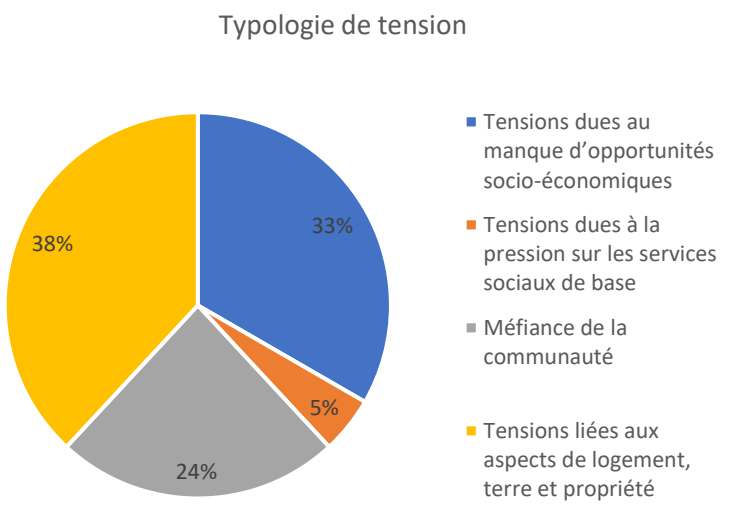

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes de réponse, quatre (04) séances de sensibilisation sur la cohésion sociale ont été réalisées dans quatre (04) communes d'intervention à savoir Tenkodogo, Pouytenga, Bittou et Koupéla. Ces sensibilisations ont touché 188 personnes composées de 158 PDI et 30 hôtes, soit 32 hommes, 96 femmes, 25 filles et 35 garçons. Le non-paiement des frais de loyer, l'occupation anarchique des maisons inhabitées par les PDI sans l'avis des propriétaires sont des sources de tensions entre les bailleurs et les PDI.

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

La question du logement est une question prioritaire pour les personnes en situation de déplacement forcé. Dans les zones d'accueil, l'engorgement crée un besoin criard d'abris aggravé avec l'arrivée de nouvelles PDI. Le manque d'activités génératrices de revenus augmente le niveau de vulnérabilité et le risque d'expulsion pour les ménages PDI vulnérables.

- **Activités de prévention et de réponse**

Deux (02) PDI, une (01) femme et un (01) homme à risque d'expulsion, ont bénéficié d'une assistance cash d'un montant de 70,000 et 60,000 FCFA pour palier au risque d'expulsion et réfectionner le toit d'une maison dans la commune de Tenkodogo.

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Au cours de ce mois, les comités locaux de protection, les points focaux et les volontaires des OSC ont été d'un grand appui dans la collecte, la vérification, le rapportage et la documentation des incidents de protection dans les zones d'intervention. Au total, 27 incidents de protection ont été rapportés grâce à leur appui. Ils participent également à l'orientation des nouvelles PDI vers l'action sociale/humanitaire pour l'enregistrement, la mobilisation des participants pour les activités de monitoring et l'identification des personnes à besoins spécifiques (PBS). Pour les orientations, il s'agit de 25 nouvelles PDI dans les communes de Ouargaye et de Andemtenga. Aussi, un plaidoyer a-t-il été réalisé avec les membres du comité local de protection de la commune de Tenkodogo auprès d'un bailleur qui menaçait d'expulser une (01) femme âgée avec ses petits-fils pour non-paiement de loyer au secteur 05 de Tenkodogo. Du reste, sept (07) incidents de protection ont été identifiés et rapportés par les volontaires des 0SC partenaires courant le mois.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

- Participation à la journée de salubrité et à la conférence sur les difficultés d'accès des femmes aux facteurs de production (moyens de production durables) et sur la contribution des femmes à la production agricole dans un contexte de crise sécuritaire et humanitaire à l'occasion de la journée internationale de la femme, le 08 mars, au conseil régional et au centre médical urbain (CMU) de Tenkodogo en présence du Gouverneur de la région.
- Visite de courtoisie à la Mairie de Andemtenga pour renforcer les liens de collaboration.

- **Acteurs humanitaires**

- Participation à la rencontre de l'activation du Cluster Protection sous national du Centre-Est le 9 mars 2023 à la Direction régionale de l'action humanitaire présidée par le DR en charge de l'Action Humanitaire.
- Organisation d'une session de renforcement de capacité des moniteurs de protection et volontaires des OSC (AEJTB et ADIJR) sur le monitoring de protection P21 du 13 au 16 mars 2023 à Tenkodogo.
- Participation à la session de formation sur la protection de l'enfant organisée par ECPACT France du 28 au 31 mars 2023 à Tenkodogo.
- Participation à la réunion mensuelle de l'Inter Cluster Centre-Est le 30/03/2023 à Tenkodogo.
- Participation à la réunion de coordination des partenaires du HCR à Fada le 30/03/2023.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Koulpélogo	Ouargaye	Assistance en Abris aux PDI	Cluster abris, HCR, OIM	Non réalisé	Urgent
Koulpélogo	Soudougui, Sangha, Yondé	Sensibilisation sur les EEI	UNMAS, INSO, cluster protection	Non réalisé	Urgent
Koulpélogo	Ouargaye, Yargatenga, Yondé	Assistance en vivres aux PDI et ménages hôtes vulnérables	Action et AJVL	Réalisé	Mise en œuvre à 50%
Boulgou	Zabré	Assistance en vivres aux PDI et ménages hôtes vulnérables	ACF, PAM	Non réalisé	Urgent
Boulgou	Bagré, Tenkodogo,	Développer des programmes d'autonomisation pour les ménages vulnérables	WHH, VSF	Non réalisé	Urgent
Kouritenga	Koupéla, Pouytenga	Développer des programmes d'autonomisation les ménages vulnérables	WHH, VSF	Non réalisé	Urgent
Kouritenga	Pouytenga	Réhabilitation de forages	ACF	Non réalisé	Urgent
Koulpélogo	Ouargaye	Réhabilitation de forages	ACF	Non réalisé	Urgent

Boulgou	Zabré	Développement de programme sur la santé sexuelle et reproductive	ADEP, AJVLS, UNFPA	Non réalisé	Urgent

VIII. Tableaux Croisés

#Categorie des victimes

	Atteinte au droit à la propriété	Atteinte au droit à la propriété Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Atteinte au droit à la vie	Atteinte au droit à la vie Atteinte au droit à la propriété	Atteinte au droit à la vie Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Atteinte au droit à la vie Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Atteinte au droit à la vie Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Violations graves commises à	Atteinte au droit à la vie Allégations de violations graves commises à l'encontre d'enfants	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteinte au droit à la propriété	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Total
Filles	0	0	0	0	0	0	1	1	4	0	0	0	6
Garçons	0	0	0	0	0	0	2	0	3	0	0	0	5
Hommes	5	5	17	106	2	10	1	0	21	7	60	15	249
Femmes	1	10	0	21	0	8	1	1	24	20	10	10	106
Total	**6**	**15**	**17**	**127**	**2**	**18**	**5**	**2**	**52**	**27**	**70**	**25**	**366**

#Nombre de violation par commune

	Allégations de violations graves commises à l'encontre d'enfants	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Atteinte au droit à la propriété	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Atteinte au droit à la vie	Total
Andemtenga	0	0	1	0	0	1
Bané	0	0	0	2	2	4
Bitou	0	3	3	1	3	10
Komin-Yanga	1	0	0	1	1	3
Lalgaye	0	0	0	1	1	2
Ouargaye	0	0	0	1	0	1
Sangha	0	1	1	1	1	4
Soudougui	1	0	2	2	4	9
Tenkodogo	0	0	0	0	1	1
Yondé	0	1	1	3	0	5
Total	**2**	**5**	**8**	**12**	**13**	**40**

#Pourcentage de violation par commune

	Allégations de violations graves commises à l'encontre	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Atteinte au droit à la propriété	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Atteinte au droit à la vie
Andemtenga	0%	0%	13%	0%	0%
Bané	0%	0%	0%	17%	15%
Bitou	0%	60%	38%	8%	23%
Komin-Yanga	50%	0%	0%	8%	8%
Lalgaye	0%	0%	0%	8%	8%
Ouargaye	0%	0%	0%	8%	0%
Sangha	0%	20%	13%	8%	8%
Soudougui	50%	0%	25%	17%	31%
Tenkodogo	0%	0%	0%	0%	8%
Yondé	0%	20%	13%	25%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

#Nombre de présumés auteurs par commune

	Militaire	Gendarme	Police	Groupe armé non	Autre	Membre de la communauté
Andemtenga	0	0	0	1	0	0
Bané	0	0	0	3	0	0
Bitou	1	1	1	6	1	0
Komin-Yanga	0	0	0	1	0	0
Lalgaye	0	0	0	2	0	1
Ouargaye	0	0	0	1	0	0
Sangha	0	0	0	2	0	0
Soudougui	0	0	0	5	0	0
Tenkodogo	0	0	0	0	1	0
Yondé	0	0	0	3	0	0
Total	**1**	**1**	**1**	**24**	**2**	**1**

#Nombre de présumés auteurs par commune

	Militaire	Gendarm	Police	Groupe	Autre	Membre de la commun auté d'apparte
Andemtenga	0	0	0	1	0	0
Bané	0	0	0	3	0	0
Bitou	1	1	1	6	1	0
Komin-Yanga	0	0	0	1	0	0
Lalgaye	0	0	0	2	0	1
Ouargaye	0	0	0	1	0	0
Sangha	0	0	0	2	0	0
Soudougui	0	0	0	5	0	0
Tenkodogo	0	0	0	0	1	0
Yondé	0	0	0	3	0	0
Total	**1**	**1**	**1**	**24**	**2**	**1**

#Pourcentage de violation par commune

	Violations graves à commises	Atteintes à la liberté et à la	Atteinte au droit à la propriété	Atteintes à l'intégrité	Atteinte au droit à la vie
Andemtenga	0%	0%	13%	0%	0%
Bané	0%	0%	0%	17%	15%
Bitou	0%	60%	38%	8%	23%
Komin-Yanga	50%	0%	0%	8%	8%
Lalgaye	0%	0%	0%	8%	8%
Ouargaye	0%	0%	0%	8%	0%
Sangha	0%	20%	13%	8%	8%
Soudougui	50%	0%	25%	17%	31%
Tenkodogo	0%	0%	0%	0%	8%
Yondé	0%	20%	13%	25%	0%
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

#Pourcentage de présumés auteurs par commune

	Autre	Membre de la communauté d'appartenance	Groupe armé non étatiques (GANE)	Gendarme	Police	Militaire
Andemtenga	0%	0%	4%	0%	0%	0%
Bané	0%	0%	13%	0%	0%	0%
Bitou	50%	0%	25%	100%	100%	100%
Komin-Yanga	0%	0%	4%	0%	0%	0%
Lalgaye	0%	100%	8%	0%	0%	0%
Ouargaye	0%	0%	4%	0%	0%	0%
Sangha	0%	0%	8%	0%	0%	0%
Soudougui	0%	0%	21%	0%	0%	0%
Tenkodogo	50%	0%	0%	0%	0%	0%
Yondé	0%	0%	13%	0%	0%	0%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**